

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

8

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 25 novembre 2019



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : Mme KOENDERS - M. MAGLICA - Mme POPARD - M. PRIBETICH - Mme MODDE - M. DESEILLE - Mme TENENBAUM - Mme DILLESEGER - Mme AKPINAR-ISTIQAM - M. CHÂTEAU - Mme MARTIN - M. EL HASSOUNI - Mme AVENA - Mme ZIVKOVIC - M. MASSON - Mme JUBAN - M. MEKHANTAR - Mme REVEL - Mme MARTIN-GENDRE - Mme TOMASELLI - M. PIAN - M. DECOMBARD - Mme ROY - Mme HERVIEU - M. BEKHTAOUI - M. HAMEAU - Mme MASLOUHI - M. LOVICH - M. FAVERJON - M. BARD - M. ROZOY - M. DIOUF - Mme BLAYA - M. CONTESSE - Mme FAVIER - M. N'DIAYE - Mme OUTHIER - Mme MILLE - M. BICHOT - Mme VOISIN-VAIRELLES - M. CHEVALIER - M. BOURGUIGNAT - M. AYACHE - Mme DESAUBLIAUX

Membres excusés : M. BERTHIER (pouvoir Mme MARTIN) - Mme TROUWBORST (pouvoir M. DESEILLE) - Mme PFANDER-MENY (pouvoir Mme AVENA) - Mme HILY (pouvoir Mme MODDE) - Mme CHARRET-GODARD (pouvoir Mme KOENDERS) - Mme FERRIERE (pouvoir M. BORDAT) - M. HOUPERT (pouvoir M. BICHOT)

Membres absents : M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. HELIE - Mme VANDRIESSE - M. BONORON - M. CAVIN

OBJET DE LA DELIBERATION

20 à 34, rue du Tire-Pesseau - Acquisition d'un tènement foncier

Madame Popard, au nom de la commission de l'espace public, de la vie urbaine, de la tranquillité publique et de l'écologie urbaine, expose :

Mesdames, Messieurs,

Grand Dijon Habitat a réalisé une importante opération de réhabilitation des huit bâtiments situés du 20 au 34 rue du Tire-Pesseau dans le quartier de la Fontaine d'Ouche à Dijon. Des travaux de résidentialisation de cet ensemble immobilier ont également été effectués.

Ces travaux ont conduit à clôturer les bâtiments et les parkings sur une emprise plus petite que celle appartenant à Grand Dijon Habitat.

Afin de permettre la maîtrise des charges de ses résidents, et dans un souci de cohérence en matière de gestion des espaces urbains, Grand Dijon Habitat a sollicité la cession d'une bande de terrain située le long du boulevard Bachelard constituant un cheminement piétonnier et des espaces verts ouverts au public.

Il est proposé de procéder à l'acquisition de cette parcelle cadastrée section EM n°552 d'une superficie de 3 265 m². Cette acquisition interviendra pour le montant symbolique de un euro (1 €).

Je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - décider l'acquisition sur Grand Dijon Habitat – 2 bis, rue Maréchal Leclerc – BP 87027 – 21070 DIJON cedex, de la parcelle cadastrée section EM n°552 d'une superficie de 3 265 m², moyennant le prix de un euro (1 €) située 20 à 34, rue du Tire-Pesseau ;

2 - dire qu'il sera procédé à cette acquisition par acte administratif ;

3 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision .

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ